

# Seminaire CAP 2030

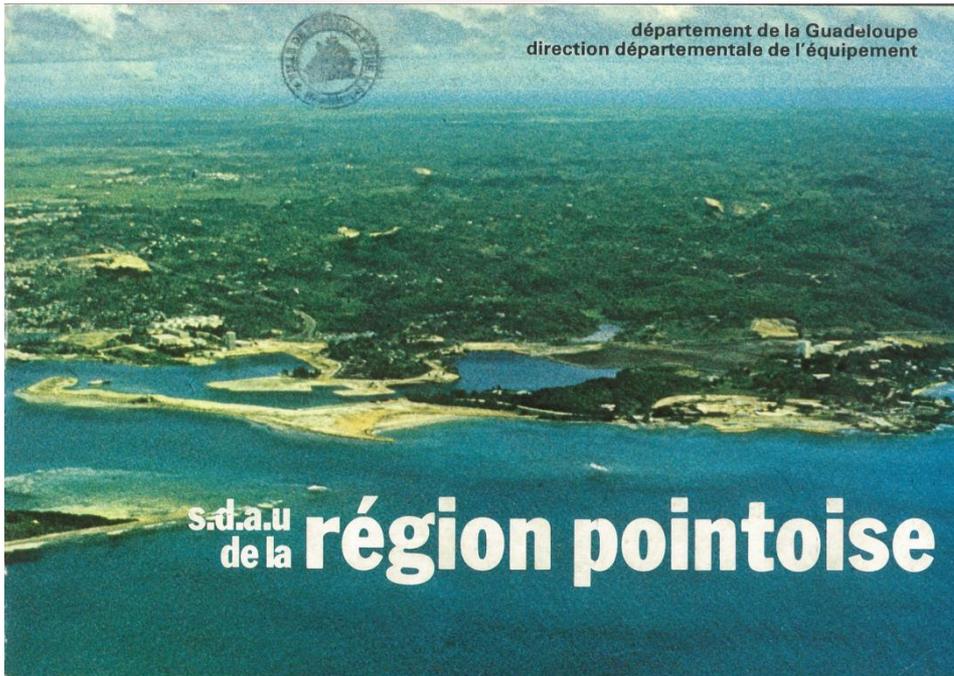
## Propos introductifs aux ateliers thématiques

Historique de la planification urbaine de l'agglomération centre

**M. Arsène FARAUX - Urbaniste (CAUE)**

**Mme Hélène HIPPON - Responsable des relations avec les collectivités (CAUE)**

## Le SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme



# rapport du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme

atelier d'urbanisme et de d'aménagement  
de la Guadeloupe  
groupe d'études et de programmation  
tour Massabielle P.A.P. Guadeloupe

## 1) 1972-1975: une période clé pour l'aménagement du territoire de l'agglomération centre

- 1928-1929 : Reconstruction à l'issue du passage du cyclone par Ali TUR
- **1964 : Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) de Pointe-à-Pitre avec notamment les opérations fortes comme le port, la Rocade, la Rénovation Urbaine...**
- Années 70 : Contexte national de réflexion sur l'AT et la création des villes nouvelles
- **1972 : Comment actualiser 10 ans après le PUD avec une volonté de porter la réflexion sur une aire cohérente dans une démarche prospective ?**
- Réflexion en cours autour des grands aménagements et équipements publics (transports, zones d'activités commerciales, port, aéroport, Université...)
- Elaboration des Plans d'Occupation des Sols des communes à venir

## 2) Le SDAU : une priorité pour l'aménagement et le développement

*« Il faut préparer dès maintenant le Pointe-à-Pitre de l'an 2000 qui couvrira des territoires qui ne pourront être que vastes dans la vision d'une urbanisation discontinue. Ce n'est qu'à des échelles de temps et d'espace que la problématique urbaine peut être appréhendée. »*

*Réunion de la CLAU du 5 juillet 1972*

### **Une préoccupation prioritaire : mettre de l'ordre et maîtriser le développement urbain**

1. Aménager son territoire, cadre de vie de l'homme
2. Prise en considération du caractère insulaire de la Guadeloupe et de la nécessité de tenir compte de l'intérêt général dans l'élaboration des stratégies de développement
3. Il s'agit : d'organiser, de prévoir, d'arbitrer et de discipliner

### 3) Le SDAU : un diagnostic territorial, un impératif

- Une élaboration par une Commission Locale d'Aménagement créée en 5 juillet 1972 par la loi d'orientation Foncière applicable aux DOM depuis juillet 1971.
- Une volonté de poursuivre un travail collaboratif vecteur de crédibilité et de cohérence à partir des études préliminaires
- Une présentation exhaustive de la situation de l'agglomération à partir
  - D'éléments d'analyse
  - Des projections à l'échelle du temps : 1985 et 2000
  - Des perspectives retenues (démographie, emploi, transports, équipements ...)
- Un document visionnaire et prospectif

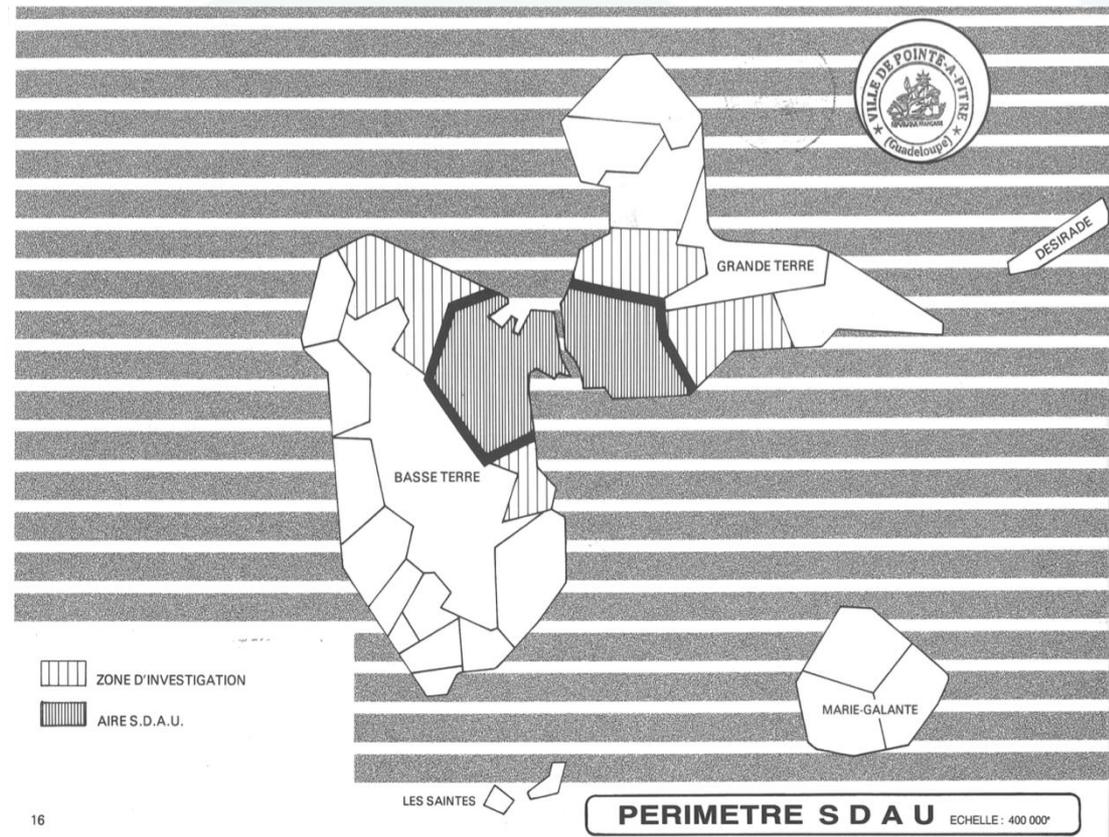
#### 4) Le SDAU : un périmètre inédit et cohérent

■ Une aire d'influence de la région : **6 communes** :

- Petit-Bourg
- Lamentin
- Baie-Mahault
- Pointe-à-Pitre
- Abymes
- Gosier

• Cet espace représente

- 1/7 du territoire
- 1/3 de la population
- Une forte attraction



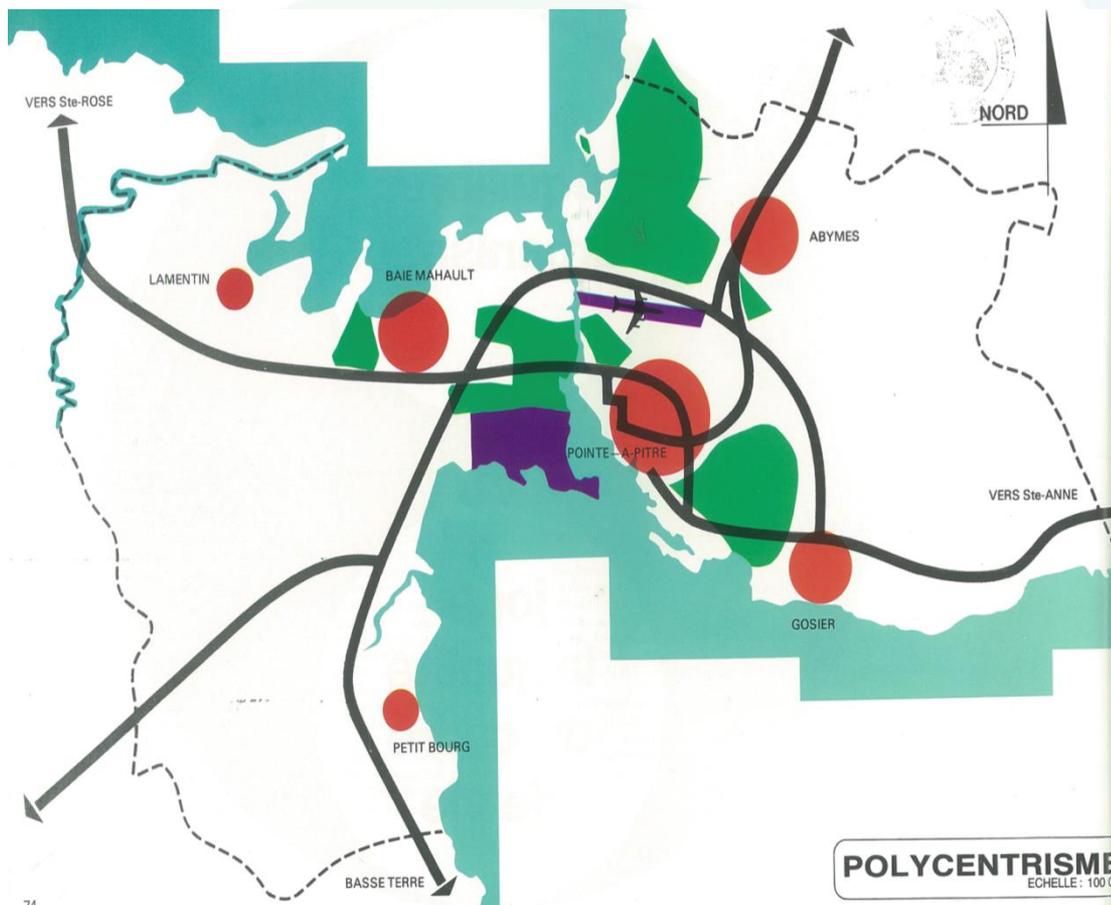
## 5) Le SDAU : un cadre de réflexion d'ensemble sur le devenir de la région pointoise à travers l'expression des volontés d'aménagement autour de 2 axes :

Rééquilibrer sur le plan régional le développement de l'urbanisation

- Limiter la croissance en « **tâche d'huile** »
- Favoriser le **polycentrisme réel** par la promotion de centre secondaires et la restructuration des bourgs
- Séparer des fonctions urbaines
- Développer l'Ouest

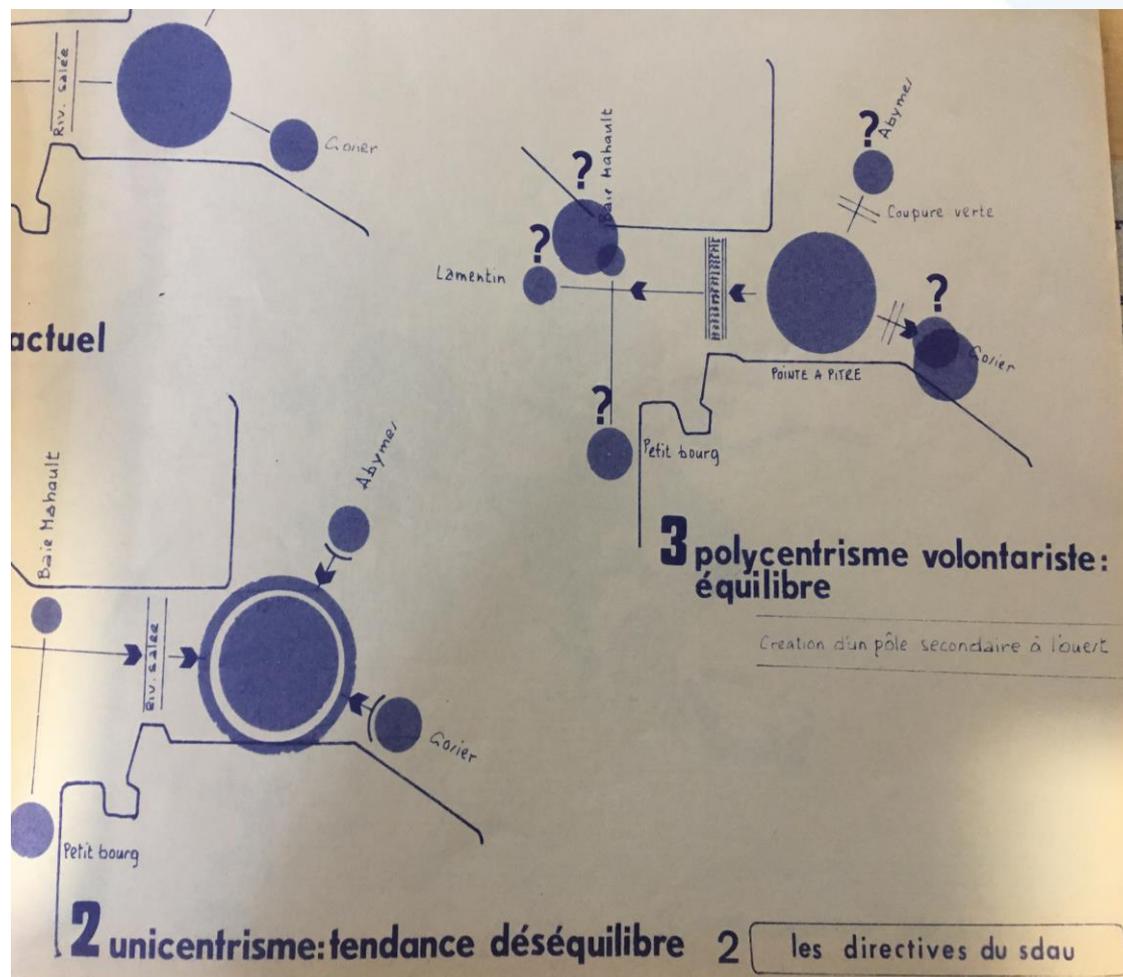
Jouer la carte de la qualité du cadre de vie

- La qualité du site créé
- La satisfaction des besoins publics



## 6) Le SDAU : Une organisation sous une forme discontinue et hiérarchisée

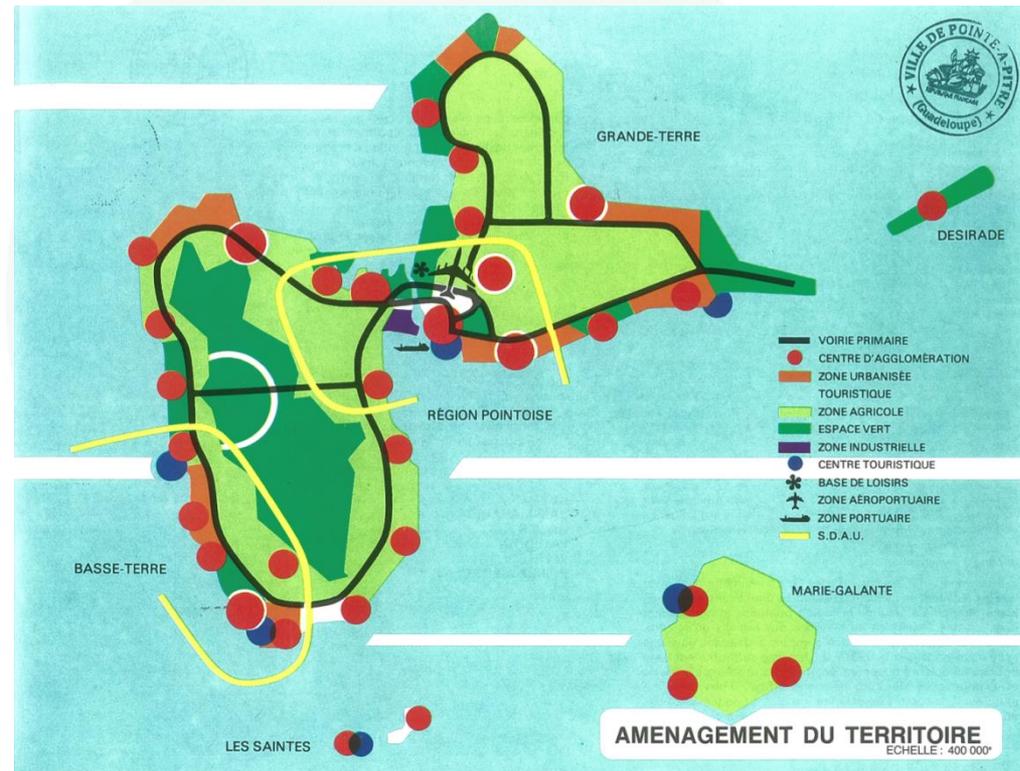
- **2 centres secondaires** : ABYMES et BAIE MAHAULT
- **1 pôle d'équilibre** : GOSIER
- **2 centres relais** : LAMENTIN et PETIT BOURG dans leur environnement rural respectif
- **1 centre principal** : POINTE-A-PITRE/ABYMES aggloméré



## 7) Le SDAU : un projet basé sur l'expression de volontés fortes

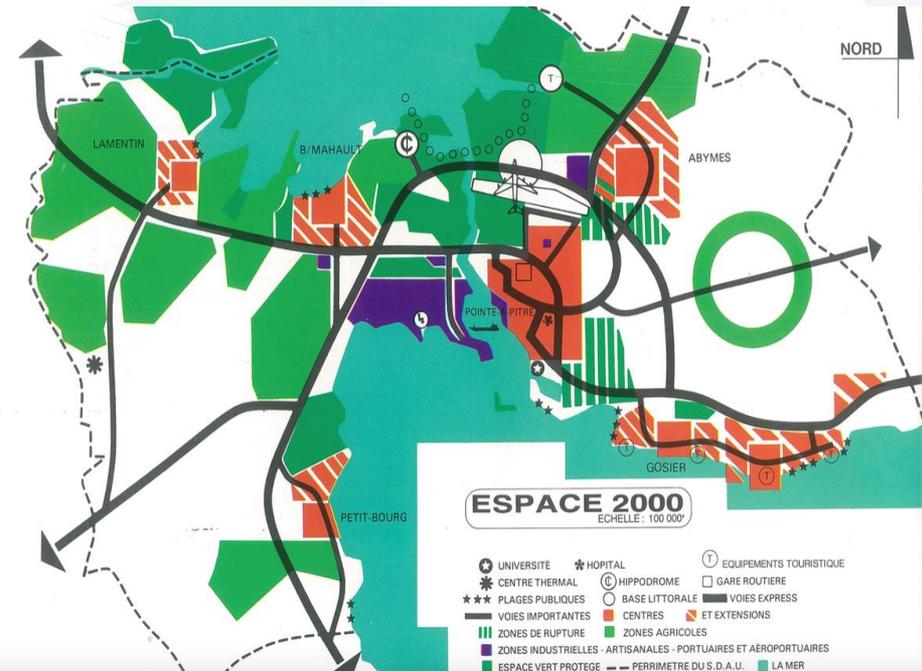
### Une stratégie de développement

- Renforcer les vocations de l'agglomération :
  - Porte de la Guadeloupe
  - Centre privilégié des échanges
  - Centre support des activités touristiques
- Développer les potentialités :
  - Agriculture
  - Industries
  - Tourisme



## 8) Le SDAU : un parti d'aménagement

- Une nouvelle répartition spatiale
- Un bilan prévisionnel de la consommation d'espace
- L'emploi, les activités économiques, commerciales et touristiques
- Le logement, les équipements et infrastructures
- Politiques d'aménagement des liaisons et des échanges
- Port et aéroport
- Espaces verts aménagés ou naturels et aménagement du littoral
- Aménagement de l'espace rural et valorisation du potentiel agricole
- Réseaux : eaux, assainissement, ordures ménagères et énergie



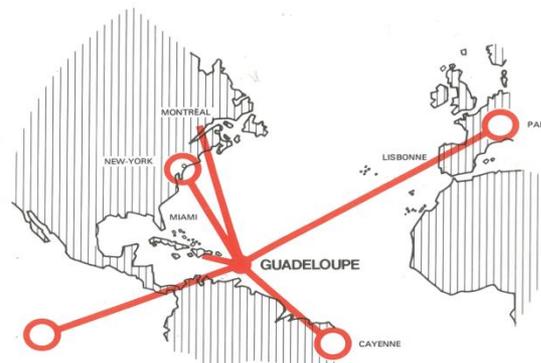
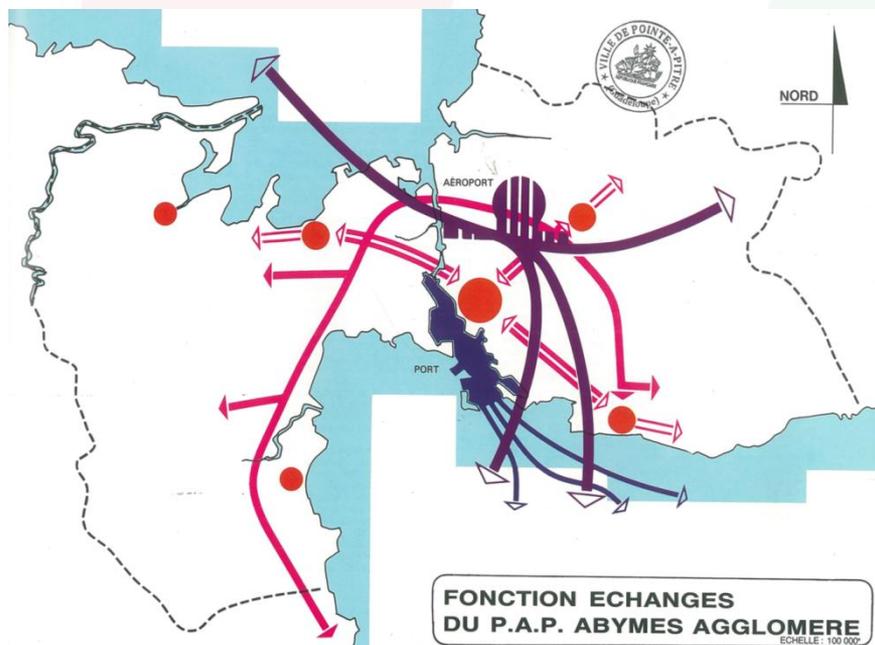
## Atelier 1: Quels enseignements retenir pour Cap 2030 - Les valeurs?

- *La **responsabilité** des parties prenantes conscientes des **défis** à relever*
- *L'affirmation d'une **stratégie volontariste**, dynamique et offensive*
- *L'**esprit d'initiative**, esprit de créativité et de fédération des acteurs*
- *La volonté de mettre en avant les **valeurs des territoires**, des liens de solidarité et de coopération, des **potentialités humaines et économiques***
- *L'amélioration sensible de la qualité du cadre de vie, la qualité des projets, la qualité des sites créés : **un art de vivre urbain, évolutif***
- *La satisfaction des besoins publics pour une meilleure **intégration de toutes les couches sociales dans la vie collective***

## Atelier 3 : Quels enseignements retenir pour Cap 2030 - Métropole caribéenne une vocation incontournable

Une triple réalité :

- Géographique
- Historique et culturelle
- Humaine : creuset et espaces de rencontres des populations venants de tous horizons



LA GUADELOUPE DANS LA CARAIBE

L'agglomération :

- un **carrefour d'échanges**
- une **aire d'attraction urbaine**

Un **atout privilégié** qui se fonde sur :

- Sa vocation économique confortée
- Son rayonnement culturel affirmé
- Une porte ouverte
- Un centre-support des activités touristiques
- Un espace d'affirmation de l'identité

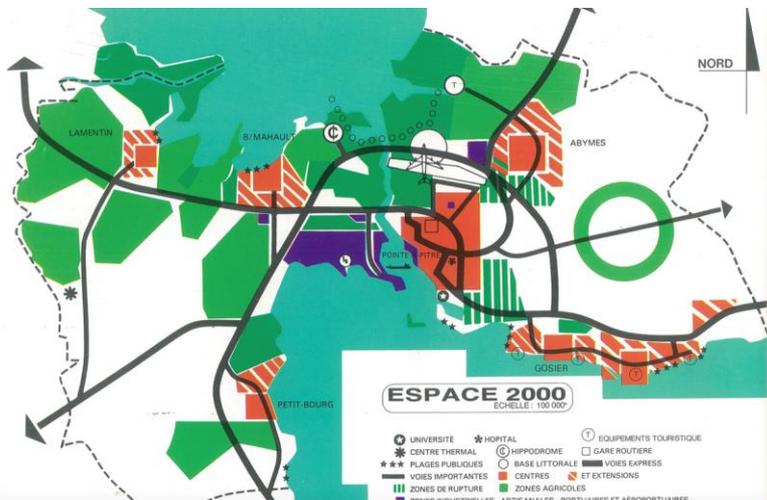
## Atelier 3: Quels enseignements retenir pour Cap 2030: Espaces de solidarités?

La région pointoise de par sa position géographique et ses vocations avait pour vocation dans le SDAU :

- A nouer des relations avec les autres unités des liens de solidarités
- A entraîner dans les différentes régions un déploiement des forces économiques
- A favoriser un changement des types d'interdépendance
- De rechercher des unités régionales polarisées, reliées et favorisant les échanges dans des conditions de **complémentarités**

Je voudrais pour conclure insister sur le fait qu'un schéma directeur n'est qu'un cadre, un contenant à l'intérieur duquel le développement urbain pourra s'inscrire de manière cohérente et pour la satisfaction du plus grand nombre. Ce contenu sera, par contre, ce qu'en feront les hommes. Il dépendra de leur foi, de leur dynamisme, de leur adaptation à notre monde en constante et rapide évolution ; en un mot de leur capacité d'initiative : initiatives publiques au niveau des collectivités, initiatives privées, individuelles ou collectives.

De cette capacité d'initiative, dépend que le schéma directeur, œuvre de bonne volonté, soit vraiment « la préparation dans le présent de notre avenir ».



G. TOUCHAUD  
Président de la Commission Locale d'Aménagement  
et d'Urbanisme

*Merci de votre attention*